



Amiens, le 10 mai 2016

Objet : invitation A.G OSAM

Madame, Monsieur,

Au nom du Comité Directeur, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale** de l'Office des Sports d'Amiens Métropole qui aura lieu le :

Lundi 30 mai 2016 à 19h00
Salle de Conférence
AUBERGE DE JEUNESSE (bât. Restauration)
30, Square Friant les 4 Chênes à Amiens

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de l'A.G 2015
- Rapport d'activité 2015 – et rapports des Commissions
- Rapport moral et d'orientation
- Rapport financier de l'exercice 2015
- Rapport des Vérificateurs aux Comptes
- Présentation du budget prévisionnel 2016
- Élection des membres au Comité directeur
- Élection des membres du bureau (suspension de séance pour réunion du nouveau comité directeur)
- Questions diverses
- Interventions des personnalités présentes

Arrivant au terme de l'Olympiade 2012/2016, cette assemblée générale sera électorale, avec le renouvellement de l'ensemble des membres du comité directeur. Ainsi, qu'elle soit nouvelle candidate ou déjà membre du comité directeur, chaque personne intéressée pour rejoindre l'équipe dirigeante de l'OSAM, doit faire acte de candidature à l'aide de la fiche spécifique jointe à cette invitation.

35 postes sont à pourvoir au titre des associations sportives et des disciplines sportives

Extrait des statuts de l'OSAM

ARTICLE 12 :

L'Association est administrée par le Comité Directeur de 30 membres au moins et de 50 membres au plus, comme suit :

- 1 - cinq représentants des mouvements sportifs scolaires. Universitaires et corporatifs désignés par ceux-ci.*
- 2 – trente-cinq représentants des différentes disciplines et associations sportives.*
- 3 - Des membres proposés par le bureau, cooptés par le Comité Directeur. La cooptation devant être approuvée par la première Assemblée Générale suivante.*

ARTICLE 14 :

Le Comité Directeur élit ensuite les membres du bureau de l'Association qui administrent l'Association entre les réunions.

Il est à noter que selon les statuts dont un extrait à propos de la composition du comité directeur est reproduit ci-dessus (que vous pouvez consulter entièrement sur le site internet www.osam.fr), le vote par correspondance ou par procuration ne sera pas admis.

A l'issue de l'Assemblée Générale, nous vous invitons à continuer nos échanges en toute convivialité autour d'un buffet froid. Pour participer, il vous suffit de nous retourner impérativement votre bulletin réponse avant le 23 mai 2016.

Comptant vivement sur votre présence lors de cette assemblée générale, temps fort de la vie associative de votre Office des Sports, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Daniel CAGNARD

